



DIALOGUE de SOURDS

Présents en visioconférence : SERQ, CFTC, CGT et FO

1) Validation du compte rendu du 27 mai 2020

Le compte rendu est adopté après les modifications demandées par les organisations syndicales.

Pour FO, nous avons fait de nombreuses modifications, nos propos sont interprétés et ne sont pas relatés comme nous les avons exprimés. Cela devient pénible même si les modifications sont acceptées après coup.

2) Financement du paritarisme

Nous avons travaillé en intersyndicale (CFTC, CGT et FO) sur l'accord pour le financement du paritarisme le matin.

Les modifications de forme ou précisions sont acceptées par tous (employeurs et salariés) sauf le point sur la répartition des fonds entre les organisations syndicales de salariés. La CGT souhaite une répartition en fonction de la représentativité alors que FO et la CFTC demandent un partage égalitaire entre organisations. La CGT refuse toute discussion ou argumentation sur le sujet. Sa virulence étonne même les employeurs, habitués à plus de coopération de la part de la CGT.

Nous insistons sur la répartition égalitaire en précisant aux employeurs qu'ils sont concernés également par la représentativité et cela pourrait aussi leur servir s'ils n'étaient plus tous seuls comme organisation patronale à l'avenir.

La CGT dit qu'elle ne sera signataire que si le fonds est réparti entre les OS en fonction de l'audience. FO insiste pour que les employeurs se positionnent. Ceux qui se prononcent, disent qu'ils préfèrent une répartition égalitaire. Les autres se taisent. Cet accord sera soumis au CA du syndicat employeur et la décision finale sera prise lors de l'Assemblée Générale du SERQ en septembre.

FO demande que l'article 5 de l'accord soit modifié pour que la future association de gestion des fonds du paritarisme, rende compte une fois par an à la CPNN et que le bilan soit mis à disposition de toutes les OS représentatives alors que l'accord le prévoit uniquement aux OS signataires. Cette modification est acceptée par tous.

COMPTE-RENDU
CONVENTIONNEL
CNPV RDQ
23 JUIN 2020

Ordre du jour :

1. Validation du compte rendu du 27 mai 2020
2. Financement du paritarisme (relecture de l'accord et du Règlement Intérieur)
3. Les différentes demandes exprimées par les OS (document de travail soumis par la délégation employeur)
4. Points divers

Pour le Règlement intérieur de ce fonds, FO souligne qu'il n'a pas été remis à jour depuis 2017 et qu'il ne correspond plus à ce que l'accord est devenu. Il faudra le réviser en fonction de l'accord définitif. Tout le monde rejoint cette proposition.

3) Différentes demandes des OS et proposition des employeurs

Les employeurs nous proposent un accord de branche en cas de pandémie, comme demandé par la CGT lors de la réunion du 28 mai 2020.

La CGT intervient en disant que le texte proposé par les employeurs est à réécrire entièrement, car le texte ne correspond pas à leurs demandes. D'autre part, ils souhaitent un accord sur le télétravail. La CGT insiste sur le fait que le texte est une coquille vide et qu'il faut une nouvelle proposition qui engage davantage les employeurs.

La CFTC dit que cela manque d'ambition.

Pour FO, aucun engagement n'est pris de la part des employeurs, ce n'est donc pas un accord, mais uniquement un relevé de bonnes intentions. FO souhaite un accord sur le télétravail et rappelle que nous avons demandé le maintien de la rémunération à 100 % en cas de chômage partiel comme base de discussion d'un accord « pandémie ».

Le SERQ répond qu'ils peuvent être directifs, mais que pour le moment, ils n'ont pas les remontées de toutes les régies. Ils savent que certaines régies n'ont pas fait de retenue sur salaire. Aujourd'hui ils ne veulent pas imposer. Ils soulignent qu'il n'y a pas eu de licenciement.

La CGT insiste sur le fait qu'on n'est pas à l'abri d'une deuxième vague et qu'il serait bien d'avoir un accord avant.

Le SERQ dit que les employeurs ont tout fait pour s'approvisionner en masque et en gel hydroalcoolique, qu'il n'y a pas eu de droit de retrait exercé. Ils avaient des clients qui exigeaient des prestations.

La CGT insiste sur la négociation d'un accord, car il faut montrer qu'on est dynamique dans le cadre des rapprochements de branche ! Le SERQ répond que le plus important c'est l'humain !

Pour FO, l'important c'est le maintien de salaire.

Face à ce dialogue de sourds, il est convenu qu'on reparlera de cet accord lors d'une prochaine réunion...

4) Point divers

Etant donné qu'il n'y en a pas, la séance est clôturée.

Paris, le 23 juillet 2020

Pour la délégation FO : Annick ALLAUME, Sylvie BECK